



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE SARTROUVILLE**

Arrêté de police N° 29/2022 (ST) du 23 mars 2022

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par le Centre d'Exploitation Sud
Noréade,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Sartrouville
dans le cadre de la réparation du réseau d'eau potable.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de réparation du réseau d'eau potable seront réalisés à partir du lundi 04 avril 2022 et pour une durée de 30 jours dans la rue Sartrouville face au N°08.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux et suivant l'avancée des travaux.*
- Article 3** *Le Centre d'Exploitation Sud Noréade exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 4** *Le Centre d'Exploitation Sud Noréade dont le siège est situé 37 rue d'Estiennes d'Orves TSA 72502 59146 Pecquencourt.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 23 mars 2022*

*Le Maire,
Maryline Lucas*

